

**COMMUNE DE
CHAMP SUR DRAC
DEPARTEMENT
ISERE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 31 AOUT 2020
N°49/2020**

L'AN DEUX MILLE VINGT LE TRENTE-ET-UN AOÛT,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 07 août 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. DIETRICH Francis, Maire.

PRESENTS : DIETRICH F., ABRAHAM-MOREL A., ARRAR P., BARET E., BOFELLI Y., CADORET S., CATTANI JL., CHABANY S., CHAUMONT L., DEUTSCH F., DIBON C., DOMINGUEZ F., DUCES E., GRENIER JM., MEDAVIT R., MILET F., MOLLARD N., PROCACCI T., RIOU M., SANCHEZ D., SELVE M., SERRAILLE J., VITINGER G

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur, Yves BOFELLI est nommé secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

DETERMINATION DES TARIFS DES SERVICES PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2020.

Madame Chabany Sylvie, adjointe à l'éducation, présente les propositions de la commission éducation enfance et jeunesse du 24 juin 2020.

Afin de ne pas alourdir plus que nécessaire le budget des familles, la commission propose de ne majorer les tarifs actuels des accueils périscolaires matin et soir, du restaurant scolaire et de l'accueil de loisirs (mercredi et vacances scolaires) que de la valeur moyenne de l'inflation 2020, estimée à 0,85 % au 24 juin.

• Accueil de loisirs pendant les vacances scolaires

La commission propose un soutien à la parentalité, en proposant pour les familles qui inscrivent leurs enfants sur une semaine entière, la mise en place d'un forfait 5 jours qui inclut une réduction de 15% par rapport au coût initial. Le forfait sera appliqué pour chaque période de vacances scolaires.

• Action jeunesse

- Une cotisation annuelle de 15 € pour les chenillards et 20 € pour les extérieurs sera demandée pour toute inscription.
- Pendant les vacances, un programme d'animation sera proposé avec des journées (+ de 6H consécutives) ou des demi-journées (- de 6H) avec diverses activités (prestations extérieures, intervenants, soirées à thème, sorties, activités manuelles et sportives)
- La cotisation permet aux adolescents inscrits de participer à des activités dites libres, non facturées proposées tout au long de l'année.
Pour les activités qui occasionnent un coût pour la collectivité (prestation), un tarif au

quotient familial sera appliqué selon la nature et le coût de l'activité.

- **Transport scolaire**

La commission propose de modifier la grille tarifaire du transport scolaire en instaurant une redevance annuelle unique à hauteur de 10 € quel que soit l'âge des enfants.

LE CONSEIL, APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

DECIDE de majorer les tarifs actuels de l'accueil de loisirs pendant les vacances scolaires, de l'accueil du mercredi, du restaurant scolaire, de l'accueil périscolaire du matin et du soir et de l'action jeunesse de 0,85 %

DECIDE de maintenir le forfait 5 jours pour l'accueil de loisirs pendant les vacances scolaires.

APPROUVE le tarif unique proposé pour tous les enfants scolarisés dans la commune utilisant le transport scolaire.

PRECISE que les tarifs des services périscolaires (accueil matin et soir et restaurant scolaire) et de l'accueil de loisirs (vacances scolaires et mercredi) et de l'action jeunesse sont dégressifs en fonction du nombre d'enfants, le premier étant l'ainé :

- 10% pour le 2^{ème} enfant
- 20% pour les suivants

A noter : cette dégressivité n'est pas appliquée sur le prix du goûter (tarif unique identique pour tous les enfants)

DIT que les enfants dotés d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) qui les contraint en raison d'allergie à apporter leur repas, ne seront facturés que sur les temps d'animation.

ADOpte à compter du 01 septembre 2020, les tarifs suivants pour les services enfance jeunesse :

Transport scolaire

Tarif unique par enfants	10 €
--------------------------	-------------

TARIFS ACCUEIL PERISCOLAIRE DU MATIN

QF	MATIN
0/380	1,18 €
381/700	1,29 €
701/1220	1,49 €
1221/1500	1,70 €
1501	1,80 €

TARIFS ACCUEIL PERISCOLAIRE DU SOIR

QF	SOIR	Décomposition du coût famille :	
		Part temps d'animation / Tarif PAI	Coût du goûter / Prix unique, fixe par enfant
0/380	2,73 €	2,23 €	0,50 €
381/700	3,04 €	2,54 €	
701/1220	3,46 €	2,96 €	
1221/1500	3,76 €	3,26 €	
1501 et plus	3,87 €	3,37 €	

TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE

QF	Coût famille	Décomposition du coût famille :	
		Part temps d'animation et Tarif PAI	Part repas
0/228	1€	0,57 €	0,43 €
229/304	1,90 €	1,33 €	0,57 €
305/381	2,46 €	1,72 €	0,74 €
382/457	3,00 €	2,09 €	0,91 €
458/548	3,60 €	2,51 €	1,09 €
549/625	4,20 €	2,93 €	1,27 €
626/701	4,77 €	3,33 €	1,44 €
702/777	5,30 €	3,70 €	1,60 €
778/914	6,07 €	4,24 €	1,83 €
915/1067	6,57 €	4,59 €	1,98 €
1068/1219	6,85 €	4,78 €	2,07 €
1220/1500	7,13 €	4,98 €	2,15 €
Plus de 1500	7,23 €	5,05 €	2,18 €
Personnel communal	4,82 €		4,82 €
Adulte extérieur	9,16 €		9,16 €

TARIFS ACCUEIL DE LOISIRS PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES ET ACCUEIL DU MERCREDI**Tarif journée avec repas**

QF	Tarif Journalier
0/350	4,18 €
351/550	6,26 €
551/750	8,88 €
751/950	10,46 €
951/1150	13,60 €
1151/1500	14,64 €
1501/1800	18,83 €
1801 et plus	20,92 €

Tarif Hebdomadaire Forfait 5 jours (Vacances scolaires uniquement)

QF	Forfait 5 jours journée complète avec repas
0/350	17,76 €
351/550	26,60 €
551/750	37,74 €
751/950	44,45 €
951/1150	57,80 €
1151/1500	62,22 €
1501/1800	80,02 €
1801 et plus	88,91 €

Tarif demi-journée

QF	Matin avec repas	Après-midi sans repas
0/350	3,96 €	2,86 €
351/550	5,49 €	4,44 €
551/750	7,33 €	6,26 €
751/950	8,37 €	7,33 €
951/1150	9,41 €	8,37 €
1151/1500	10,46 €	9,41 €
1501/1800	11,51 €	10,46 €
1801 et plus	11,51 €	10,46 €

ACCUEIL DE LOISIRS PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES ET ACCUEIL DU MERCREDI : TARIFS EXTERIEURS (Enfants non scolarisés sur la commune ou parents non domiciliés sur la commune)

Tarif extérieur journée avec repas

QF	Tarif journalier
0/1150	20,92 €
1151/1800	24,06 €
1801 et plus	26,16 €

Tarif extérieur Hebdomadaire Forfait 5 jours (Vacances scolaires uniquement)

QF	Forfait 5 jours journée complète avec repas
0/1150	88,93 €
1151/1800	102,29 €
1801 et plus	111,21 €

Tarif extérieur demi-journée

QF	Matin avec repas	Après-midi sans repas
0/1150	11,51 €	10,46 €
1151/1800	13,07 €	12,03 €
1801 et plus	14,11 €	13,07 €

ACTION JEUNESSE**Tarif chenillard**

QF	TARIF JOURNEE	TARIF DEMI JOURNEE
0/700	6 €	4 €
701/950	7,50 €	5 €
951/1220	9 €	6 €
1221/1500	10,50 €	7 €
1501 et plus	12 €	8 €
Cotisation annuelle 2020/2021		15 €

Tarif extérieur

QF	TARIF JOURNEE	TARIF DEMI JOURNEE
0/1220	12 €	8 €
1221/1500	14 €	11 €
1501 et plus	16 €	13 €
Cotisation annuelle 2020/2021		20 €

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,

CHAMP sur DRAC le 1^{er} septembre 2020

Le Maire,
Francis DIETRICH



Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de l'acte compte tenu de sa télétransmission en préfecture
et de sa publication ou notification



